Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 958

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans l'ordre chronologique de leur présentation publique:
— l'initiative de l'Union suisse des paysans (USP) «pour une agriculture paysanne, compétitive, respectueuse de l'environnement»;
— l'initiative du groupe pour une nouvelle politique agricole (NAP) «pour une agriculture socialement équitable et favorable aux animaux comme à l'environnement»;
— l'initiative de l'Alliance des Indépendants (AdI), dont le titre exact demeure inconnu.

Un article convoité

Evidemment, cette avalanche de propositions concurrentes pour un article 31 octies nouveau de la Constitution fédérale n'aurait pas roulé dans la précipitation d'avant les vacances d'été si le débat en vue de la votation du 4 juin, et plus encore le résultat de cette dernière, n'avaient démontré l'urgente nécessité de revoir l'orientation générale de la politique agricole suisse. Au soir de la votation, Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département de l'économie publique, a cru pouvoir affirmer que rien n'allait changer en la matière. Seul de cet avis, il en a vite changé, laissant à son directeur, Jean-Claude Piot, le soin de parler d'une autre agriculture, promptement baptisée «piologique», se situant quelque part entre la politique suivie jusqu'ici et les méthodes «biologiques». Le message ainsi transmis a été aussitôt reçu cinq sur cinq à Brugg où le directeur de l'Union suisse des paysans (USP), Melchior Ehrler, n'attendait qu'un signe de Berne pour lâcher son texte et présenter sa vision de l'avenir. Chose faite devant la presse un peu surprise le 5 juillet dernier, sans même consultation préalable du «grand comité» de l'USP, et dans la version allemande, la seule faisant foi. La *Terre romande* parvient tout juste à glisser une traduction dans son édition du samedi 8 juillet, dans une «rédaction française provisoire», qui vaut son pesant de germanismes et autres alinéas incompréhensibles. Diable, il fallait faire vite, histoire de doubler ces braves gens un peu trop amateurs de discussions démocratiques, que sont les membres du NAP.
Sous ce nom, un groupe de travail composé de représentants des mouvements paysans, écologiques, consommateurs et tiers-mondistes, est à l'œuvre depuis plus de deux ans. En avril dernier, il avait pratiquement mis au point un texte qui vient d'être expédié, le 6 juillet, en procédure de consultation auprès de six partis, six organisations paysannes, douze organisations écologiques et de protection des animaux, six associations de consommateurs, trois organisations tiers-mondistes, ainsi que des deux principales fédérations syndicales; toutes ont jusqu'au 31 octobre pour se prononcer en vue d'un lancement de l'initiative au printemps 1990.
La comparaison des deux textes ne réserve aucune surprise: l'un et l'autre veulent une agriculture respectueuse de l'environnement, de la nature et des animaux, mais divergent sur les mesures à prendre dans ce but. La NAP lie l'octroi de subventions et garanties au respect de restrictions écologiques, prélève des taxes d'incitation sur les engrais commerciaux et autres produits agrochimiques, et consacre le produit de ces taxes — si nécessaire augmentées par des suppléments de prix aux consommateurs — au financement de paiements compensatoires, versés en particulier à «des exploitations défavorisées structurellement ou de par leur localisation topographique».

Une autre politique, peut-être...

Dans son texte-caoutchouc, l'USP demeure beaucoup plus évasive et préconise, sous la forme potestative, des mesures fédérales bénéficiant aux «exploitations paysannes» — celles-là même qui n'existaient prétendument pas lors de la campagne pour le 4 juin! Le tout devrait être financé «autant que possible par le biais des prix des produits ainsi que par des contributions (éventuellement dédommagements) pour des prestations en faveur de la collectivité». En bref, il s'agit de faire une autre politique agricole, mais seulement à titre éventuel, et pour autant que «les prescriptions de production ne mènent pas à des désavantages pour l'agriculture suisse sur le plan de la concurrence internationale». Car tel est bien la préoccupation dominante de l'USP: la compétitivité de l'agriculture suisse, que le Conseil fédéral juge déjà trop faible dans les circonstances actuelles vis-à-vis de la Communauté européenne, de ses surplus et de son FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole).
Le débat est donc relancé, moins cette fois sur l'orientation générale de notre politique agricole que sur les formes d'intervention et de financement. Les milieux paysans, plus divisés qu'il y paraît, auront fort à faire pour intéresser les citadins à leur cause. Quant aux enjeux, ils apparaîtront difficilement aux non spécialistes, sauf si les campagnes de récolte des signatures offrent l'occasion d'un vaste débat, qui devrait porter non seulement sur les voies et moyens, mais aussi, et surtout, sur les fonctions générales de l'agriculture et sur le problème fondamental d'une population toujours plus urbanisée: notre rapport à la nature, au paysage, au milieu vital des espèces humaines, animales et végétales. Et il reste beaucoup à faire, à notre époque où il faut aménager des fermes pédagogiques pour avoir l'assurance que les enfants de la ville ne croient pas que le lait sort en briques du pis de la vache. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Marx Lévy
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement:
65 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Tél: 021 312 69 10 **CCP:** 10-15527-9
Téléfax: 021 312 80 40
Composition et maquette:
Liliane Berthoud,
Françoise Gavillet, Pierre Imhof
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA

Le rythme d'été se poursuit; DP 959 sera donc daté du 3 août.

Bonnes vacances!